

Le changement de règles nuit aux Canadiens, qui travaillent fort pour gagner leur argent, et à leurs familles

Les fiducies sont la propriété de citoyens ordinaires qui ont investi dans l'économie canadienne et subi une perte de 35 milliards de \$ de leur valeur nette en deux jours.

- Le changement rétroactif a eu un impact négatif direct sur les porteurs individuels d'unités ainsi que sur les autres Canadiens par l'entremise de leurs placements dans des fonds d'investissement ainsi que dans des régimes collectifs de retraite, incluant le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec.

- Le changement a aussi touché négativement

Les investisseurs dans des sociétés canadiennes en raison de la baisse de la confiance au pays et à l'étranger

Les employés et les sous-traitants des fiducies

Tous les Canadiens qui ont vu des gains en capital se transformer en pertes

Les organismes sans but lucratif

Les bénéficiaires des réinvestissements des distributions en argent, sous la forme d'investissements en capital ou directement dans l'économie

- Les fiducies sont largement la propriété d'investisseurs de détail. Les individus ont investi du capital durement gagné et planifié leurs épargnes et leur retraite. Des millions de porteurs d'unités qui ont suivi les règles et agi de bonne foi dans leurs décisions d'investissement ont été pénalisés avec des pertes de valeur de leur investissement de 20 %.
- Les investisseurs en sont venus à se fier aux revenus provenant des fiducies pour soutenir leur niveau de vie actuel. Le secteur des fiducies représente un véhicule d'investissement fiable pour les investisseurs ayant besoin d'un revenu, notamment les retraités et les personnes dépendantes de revenus fixes.
- Pour plusieurs Canadiens, ce flux régulier de revenu représente une nécessité, pas un luxe.
- Dans le contexte actuel de bas taux d'intérêt, le capital des fiducies échappe aux certificats de placement garanti et autres investissements passifs et non aux autres formes de placement en équité.
- Le groupe d'investisseurs va aller en augmentant alors que l'importante génération des baby-boomers approche des années de la retraite. Plus de 70 % des Canadiens ne possèdent pas de régime de retraite à prestation définie et dépendent de leurs investissements dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

- Compte tenu du vieillissement de la population, la demande pour les investissements générateurs de revenus est en augmentation. Les options de planification financière sont soudainement devenues plus limitées. Tout cela dans un contexte où le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec ont de plus en plus de difficultés à satisfaire les besoins d'un nombre grandissant de retraités en proportion du nombre de personnes actives sur le marché du travail.
- Par rapport aux sociétés qui visent une forte croissance et une appréciation du capital, les fiducies de revenu représentent une option de rechange du point de vue de l'investissement et de l'équation risque/rendement.
- Les flux financiers étant suivis rigoureusement, la structure des fiducies offre à l'investisseur un haut niveau de transparence et d'imputabilité.
- Sur la base des distributions mensuelles effectuées par toutes les fiducies de l'énergie, plus de 7 milliards de \$ seront versés aux porteurs d'unités en 2006, montants qui seront par la suite injectés dans les économies locales, favorisant le réinvestissement et la création d'emplois.

Les fiducies de l'énergie sont essentielles à l'économie canadienne et au rôle du Canada comme fournisseur mondial d'énergie

Les fiducies de l'énergie jouent un rôle unique et entier en maximisant la production de pétrole et de gaz et en fournissant du capital essentiel à l'industrie énergétique, laquelle joue un rôle stratégique au Canada.

- Une importante symbiose existe entre les sociétés majeures intégrées de pétrole et gaz, les fiducies et les sociétés juniors d'exploration et de production.

Les fiducies de l'énergie procurent du capital aux sociétés majeures d'exploration et de production en leur achetant les éléments d'actif à maturité dont elles estiment que la valeur est limitée.

Les fiducies de l'énergie représentent une voie de sortie pour les sociétés juniors de pétrole et de gaz à titre d'acheteurs logiques de leurs éléments d'actif une fois qu'elles ont confirmé de nouvelles réserves.

Au cours des cinq dernières années, plus de 20 milliards de \$ de nouveaux capitaux ont été injectés dans le secteur énergétique par l'entremise des fiducies de l'énergie. La majorité de ces capitaux a été investie pour trouver de nouvelles réserves de pétrole et de gaz par des sociétés majeures qui ont vendu des éléments d'actif afin d'obtenir des liquidités leur permettant de réinvestir, par des gestionnaires de sociétés juniors de pétrole et gaz qui ont vendu des entreprises pour obtenir des fonds afin de pouvoir réinvestir à nouveau et par les fiducies elles-mêmes.

Les fiducies de l'énergie ont elles-mêmes injecté en capital plus de 10 milliards de \$ dans la recherche et le développement de propriétés de pétrole et de gaz au Canada.

- Le bassin sédimentaire de l'ouest canadien est à maturité; les réserves de pétrole léger sont en diminution; les réserves de gaz naturel sont en déclin. Les fiducies de l'énergie basées sur les redevances ont été créées pour maximiser la production de cette ressource en déclin. Les fiducies visent à extraire la toute dernière goutte de pétrole des gisements de pétrole et de gaz à maturité et à investir dans des éléments d'actif que les sociétés pétrolières majeures considèrent comme étant trop petits et trop exigeants en temps pour les développer. Les fiducies représentent 20 % de la production canadienne de pétrole brut et de gaz naturel.

- Sans les fiducies de l'énergie, l'investissement dans de telles propriétés et l'ensemble de la production canadienne vont poursuivre leur déclin (tout comme les redevances payées aux gouvernements provinciaux). On constatera aussi une diminution significative des redevances et autres revenus perçus par plusieurs provinces, à savoir Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, la Saskatchewan, le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Alberta, ce qui ne fera qu'augmenter la pression financière sur le gouvernement fédéral.
- Le Canada a longtemps été une nation riche en ressources mais pauvre en capital (en termes relatifs) qui a besoin d'encourager l'investissement étranger. La disparition des fiducies de l'énergie va réduire le montant total de capital disponible dans une industrie intensive en capital. Plusieurs investisseurs – incluant plusieurs investisseurs étrangers – n'achèteraient jamais une société d'exploration et de production, mais ont investi dans une fiducie parce qu'elles sont moins risquées et qu'elles génèrent un revenu.
- Depuis 2001, environ 9 milliards de \$ d'éléments d'actif contrôlés par des étrangers ont été acquis par des fiducies canadiennes de l'énergie, renversant la tendance d'une plus grande propriété étrangère dans le secteur énergétique au Canada. Sans les fiducies de l'énergie, le secteur énergétique devra relever le défi de la compétition provenant de sociétés internationales composant avec des régimes fiscaux plus avantageux. Les règles proposées pourraient rendre les fiducies vulnérables aux prises de contrôle étrangères, ce qui entraînerait une diminution du contrôle canadien sur ce secteur stratégique important.

- Les fiduciaires de l'énergie investissent massivement en nouvelles technologies visant à maximiser la production. Les exemples de recherche et développement abondent dans le secteur des fiduciaires. Cela inclut des projets qui utilisent l'injection de CO₂ dans le charbon pour la récupération assistée du méthane des gisements de charbon, des projets de récupération du pétrole par le CO₂, des propositions de projets de drainage par gravité au moyen de vapeur pour l'extraction souterraine du bitume et des techniques améliorées d'extraction des sables bitumineux.

Une politique fiscale d'une telle importance mérite une consultation sérieuse et nous voulons être consultés.

Nous demandons cette consultation parce que nous pouvons apporter une contribution importante au débat.

- Nous pouvons être fiers de l'innovation démontrée par le secteur canadien des fiducies.
- Une solution unidimensionnelle a été proposée pour ce qui était perçu comme un problème: la conversion de grandes sociétés payant de l'impôt. Mettre fin aux conversions est une chose; éliminer la structure des fiducies en est une autre.
- Changer les règles de manière rétroactive n'est pas une bonne politique publique et nuira à la réputation internationale du Canada, nuisant à notre capacité de lever du capital à l'étranger.
- Les fiducies de l'énergie ont consenti des investissements en capital de bonne foi en suivant ce qui était autorisé par les lois canadiennes.
- Le gouvernement a exclu les fonds de placement immobilier de sa décision récente, reconnaissant le rôle important qu'ils jouent dans l'économie. Tout comme les fonds de placement immobilier, les fiducies de l'énergie revendiquent 20 ans d'historique de création de valeur au Canada et ils sont en concurrence sur la scène internationale pour du capital.

- Tout comme les fonds de placement immobilier, le modèle des fiducies de l'énergie a fait ses preuves dans la gestion efficace des ressources plutôt que seulement en matière fiscale.
- Le changement résulte dans un déséquilibre des règles du jeu – la structure des sociétés en commandite aux États-Unis est l'équivalent américain de la fiducie canadienne de l'énergie. Elle est également reconnue comme une structure efficace pour extraire des ressources énergétiques à maturité.
- Le gouvernement a fait part de ses préoccupations à l'égard des fuites fiscales – en vertu de la nouvelle politique annoncée, il pourrait même y avoir plus de fuites si ces fiducies sont vendues à des entités étrangères ou converties en entités privées financées par de la dette – une éventualité en vertu de laquelle ni ces dernières ni les détenteurs de parts ne paient d'impôts.
- La productivité canadienne pourrait augmenter si le gouvernement décidait de rendre la fiscalité des corporations concurrentielles avec celle des fiducies plutôt que de taxer les fiducies pour qu'elles soient au même niveau que les corporations.
- Les nouvelles conversions étant effectivement arrêtées pour le moment, la période est propice pour une consultation avec l'industrie. Il n'y a pas d'urgence à précipiter l'adoption de la nouvelle loi.

- Une élimination qui résulte dans une réduction catastrophique de la capitalisation boursière de 15 à 20 % (35 milliards de \$) n'est manifestement pas la voie à suivre.